

Vivre l'hospitalisation ensemble



Centre Hospitalier Bélaïr
Établissement Public de Santé du Département des Ardennes

Madame, Monsieur, Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du livret d'accueil qui vous a été remis à votre admission. En complétant le questionnaire de satisfaction à la fin de votre séjour vous nous aiderez à améliorer la qualité de nos soins et prestations.



Le contenu de vos soins

et une estimation de leur durée vous seront présentés et expliqués lors des entretiens médicaux et infirmiers. Seules des contre-indications médicales ou les modalités légales de votre hospitalisation peuvent modifier les conditions de votre séjour.

Vous pouvez solliciter l'équipe soignante afin d'obtenir des informations spécifiques sur vos médicaments.



Vous pouvez déposer vos objets de valeur

auprès de l'équipe soignante. Vos effets personnels ou tout objet gardés avec vous restent sous votre surveillance. Si votre état de santé ne le permet pas, un dépôt de principe au coffre sera effectué.

Lors de votre admission nous réalisons un inventaire et mettons à votre disposition un casier. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de vol.



Votre tenue vestimentaire

Afin de respecter la pudeur de chacun, il vous est recommandé de porter une tenue vestimentaire adaptée en société.



Les professionnels de santé sont à votre disposition pour répondre à vos demandes

Document conçu par le

Groupe de réflexion
Droits des patients



Liberté d'aller et venir

A chaque sortie et retour dans l'unité, vous êtes invité à en informer l'équipe soignante.

Pour des raisons de sécurité les sorties peuvent être subordonnées à une prescription médicale dans le respect de vos droits fondamentaux et de votre projet de soins.



Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés,

vous pouvez vous adresser notamment et selon le cas, à la Commission des usagers de l'établissement, à la Commission départementale des soins psychiatriques, au Juge des libertés et de la détention, au Contrôleur général des lieux de privation de liberté, ou au Préfet du Département.



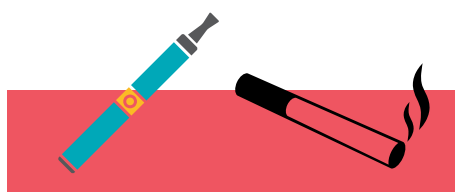
Les boissons alcoolisées, les produits illicites et les objets jugés dangereux sont interdits.

Dans un souci de sécurité, l'équipe soignante peut être amenée à vérifier, avec votre accord et en votre présence, le contenu de votre chambre.

Toute arme ou produit illicite sera confisqué et remis à la direction, puis anonymement aux autorités compétentes.

Dans le cadre de votre projet de soins, nous vous invitons à éviter toute consommation d'alcool, de café et de boissons énergisantes, durant votre séjour.

Tout commerce illégal de substances illicites à l'intérieur de l'établissement vous expose à des poursuites judiciaires.



Il ne vous est pas autorisé de fumer ou de vapoter en dehors des espaces réservés à cet usage.

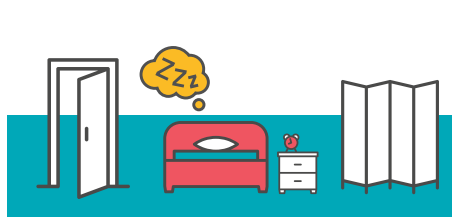
Si vous le souhaitez, l'équipe soignante vous proposera des moyens de substitution.



Vous pouvez utiliser votre téléphone portable

ou tout autre objet connecté dans votre chambre ou à l'extérieur de l'unité dans le respect du droit à l'image des personnes. Cette utilisation peut être restreinte sur prescription médicale.

Prendre une photographie ou filmer une personne sans son autorisation vous expose à des poursuites.



Calme et repos

Les professionnels de santé veillent à ce que la dignité des conditions d'accueil, la tranquillité et l'intimité de chacun soient respectées. Nous préconisons un environnement calme et reposant. Le personnel est attentif à votre sommeil lors de passages réguliers.



Votre sortie de l'hôpital

Elle est préparée avec vous, votre psychiatre et votre entourage. La continuité de vos soins et votre accompagnement social en ville seront coordonnés en lien avec votre médecin traitant et/ou des structures d'accompagnement. Une lettre de sortie vous sera remise et consignera ces informations.

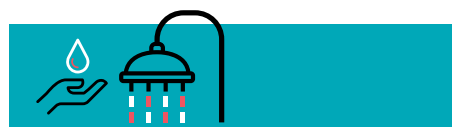


L'hygiène des locaux

Le nettoyage des parties communes et des chambres est assuré quotidiennement.

Nous vous demandons de maintenir la propreté des locaux mis à votre disposition.

Pour des raisons d'hygiène, les végétaux sont limités dans les unités de soins. L'équipe soignante vous demandera de reprendre les fleurs ou plantes qui seraient apportées.



L'hygiène corporelle

L'équipe soignante vous propose un accompagnement pour la réalisation quotidienne de vos soins d'hygiène.



Sécurité

Afin de faciliter les déplacements et les accès au sein de l'unité, nous vous demandons de laisser libre d'accès les portes de l'unité, des chambres, des bureaux, des salles de soins et des sorties de secours.

En cas d'incendie ou d'attaques terroristes, vous êtes priés d'appliquer les consignes de sécurité affichées dans les unités.

L'établissement est doté d'un système de vidéo-protection.

L'accès de l'établissement est réglementé et la circulation routière est soumise au code de la route.



Violence et agressivité

Vous devez faire preuve de respect envers les professionnels, les usagers et les visiteurs. En cas de non respect des règles, une sortie par mesure disciplinaire peut être prononcée par le Directeur.

Pour rappel : tout acte de violence verbale ou physique envers le personnel et les usagers peut constituer une infraction au code pénal.

Si vous vous sentez menacé, n'hésitez pas à en parler auprès des soignants.



Les animaux domestiques

Les animaux domestiques ne peuvent être accueillis au sein de l'établissement. Cependant, si vous possédez un animal de compagnie, nous vous invitons à en informer l'équipe de soins. Elle pourra vous accompagner dans les démarches nécessaires pour mettre à l'abri vos compagnons.

Vous pouvez être amené à rencontrer des animaux au sein du Centre Hospitalier qui participent aux soins dans le cadre de la médiation animale.



Données personnelles

Le traitement informatique de vos données est régi par le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), et la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles



Confidentialité et vie privée

L'établissement privilégie le respect de la confidentialité et de l'intimité pendant votre hospitalisation. Lorsque vous devez vous adresser aux professionnels, nous vous remercions de respecter les différents espaces de travail en faisant preuve de discrétion.



Les dégradations

Toute personne qui dégrade volontairement du matériel appartenant au C.H. Bélaïr sera tenue de rembourser les coûts de réparation ou de remplacement.

En outre, la Direction se réserve la possibilité de poursuivre les auteurs d'actes de violence ou de malveillance devant la justice.



Laïcité

L'établissement s'engage au respect des libertés individuelles et au principe de laïcité républicaine en vous permettant de vous livrer aux activités religieuses ou philosophiques de votre choix dans le respect de la vie en collectivité.

Spécificités de l'unité A3 - Roc-La-Tour

Ouverture de l'unité de 9h à 18h

À titre exceptionnel, sur une durée limitée et uniquement sur décision du médecin chef de service, le service pourra être fermé temporairement pour contrôler ou répondre aux besoins de certaines cliniques.

Horaires des repas

Petit-déjeuner de 8h45 à 9h30
Déjeuner de 12h à 12h45
Goûter à 16h
Dîner de 19h à 19h45

Horaires des traitements

Matin entre 8h et 9h puis entre 11h30 à 12h
Soir entre 18h30 et 19h
Nuit entre 21h30 et 23h

Horaires des visites

Visites autorisées tous les jours (sauf restriction médicale) de 14h à 18h
Celles-ci se font dans la salle de visite ou dans le parc.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis dans l'unité sauf sur autorisation médicale.

Toute visite doit impérativement se présenter au bureau infirmier et se rendre ensuite soit en salle de visite soit dans le parc.

Accès aux chambres

L'accès aux chambres est non limité en dehors du temps de nettoyage et de la désinfection de celles-ci.

Il vous est demandé de réintégrer votre chambre en fin de première partie de soirée (fin du 1er film)

L'accès à votre chambre peut être restreint sur prescription médicale et de façon temporaire au regard de votre état clinique.

Le non-respect de ses règles entraînera un entretien médical.

Conditions particulières

L'utilisation du téléphone portable, de la tablette ou de l'ordinateur portable peut-être restreinte sur prescription médicale et de façon temporaire, au regard de votre état clinique et de l'emploi fait du téléphone, de la tablette ou de l'ordinateur.

Pour le respect des règles de vie en communauté, et le respect de la confidentialité, il est demandé aux usagers d'utiliser leurs téléphones portables, tablettes, ordinateurs portables, en-dehors des moments d'entretiens médicaux, d'entretiens infirmiers, de la prise du traitement, des repas et la nuit

Il est demandé aux usagers de se présenter auprès de l'équipe soignante à chaque retour de permission, ou à chaque introduction d'effets personnels afin de préserver la sécurité de chacun